

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CASTELRENAUDAIS**



Date de la convocation :
Le 11 janvier 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 18 janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le 18 janvier à 19h30, l'assemblée délibérante, légalement convoquée, s'est réunie en séance publique sous la présidence de **Madame Brigitte DUPUIS, Présidente**

Étaient présents :

Jocelyne DEFEINGS, Jean-Claude BAGLAN, Chantal AVENET, Fabien HOUZÉ, Odile LANDRY, Brigitte DUPUIS, Fernand GARCIA, Alain PELÉ, Philippe PÉANO, Evelyne HAURY, Yves ROUSSEAU, Véronique BERGER, Jocelyne PETAY, Marc LEPRINCE, Patrice POTTIER, Alain DROUET, Frédéric LAUGIS, Joël DENIAU, Gino GOMMÉ, Joël BESNARD, Isabelle SÉNÉCHAL, André DAGUET, Béatrice VERWAERDE, Catherine DATTÉE, Chantal GONZALEZ-BOURGÉS, Denis SEYNAEVE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés :

Annick REITER donne pouvoir à Joël BESNARD,
Corinne GUILLAUT, Sylvie GANNE, Smail ABERKANE, Gaëlle POUPIN.

Evelyne HAURY est désignée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CC 2023-009

Objet : Tarifs jeunesse 2023 - Oxygène

Vu la délibération n° CC 2022-100 portant transfert de la compétence en matière d'enfance et jeunesse (vacances scolaires et mercredis) à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° CC 2022-135 portant fixation des tarifs du service enfance-jeunesse au 1^{er} janvier 2023,

L'ALSH ados (11-17 ans) fonctionne le mercredi après-midi, les soirs en semaine et les vacances scolaires. Pour les familles, n'étant plus sur un besoin d'accueil du fait de leur âge, il semblait souhaitable de favoriser la fréquentation des jeunes sans imposer un engagement sur l'ensemble de la semaine lors des vacances scolaires au risque de générer une baisse de fréquentation. Les tarifs fixés lors de la séance du 14 décembre 2022 ont donc fait l'objet d'une réflexion complémentaire.

C'est pourquoi, il est proposé d'abroger les tarifs de l'accueil de loisirs ados 11-17 ans – Oxygène, de la délibération du 14 décembre 2022, et de fixer les nouvelles modalités de facturation comme exposé ci-dessous : une cotisation annuelle et une tarification selon le coût de l'activité, modulées selon le quotient familial :

Quotient Familial	Cotisation annuelle	
	Prix annuel	
0 à 719	20,00€	
720 à 830	30,00€	
831 et plus	40,00€	

Quotient Familial	Participations/Activités			
	A	B	C	D
0 à 719	2,00€	5,00€	8,00€	10,00€
720 à 830	4,00€	7,00€	10,00€	12,00€
831 et plus	6,00€	8,00€	12,00€	15,00€

Catégories d'activités (selon les coûts)

- A :** Activités de 5 à 10 euros inclus. (Ex : cinéma, bowling, etc.)
- B :** Activités de supérieur à 10 euros jusqu'à 15 euros inclus. (Ex : Canoë, équitation, etc.)
- C :** Activités de supérieur 15 euros à jusqu'à 20 euros inclus. (Ex : Lasergame, paintball, etc.)
- D :** Activités de plus de 20 euros. (Ex : Futuroscope, sorties exceptionnelles, etc.)

Une majoration de 30% est appliqué au prix pour les familles résidents hors territoire du Castelrenaudais.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ABROGE** la tarification du service jeunesse (Oxygène) de la délibération du 14 décembre 2022,
- **APPROUVE** les nouvelles modalités de tarification du service jeunesse (Oxygène) pour 2023,
- **APPROUVE** la majoration de 30% pour les familles résidentes hors territoire du Castelrenaudais pour 2023,
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou un Vice-président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait à Château-Renault le 20 janvier 2023

La Présidente,
Brigitte DUPUIS

